

COMITE DES FÊTES DE HOUEMONT

4 rue du Maréchal Leclerc

54180 HOUEMONT

comitedesfetes@mairie-houdemont.fr

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS

ARTICLE 1 : La bourse aux jouets est organisée par le Comité des fêtes de Houdemont à la salle polyvalente : Rue des Saulnes - Quartier de l'Épinette. **Dimanche 2 Décembre 2018.**

ARTICLE 2 : Elle est réservée aux enfants mineurs de la commune et des communes environnantes.

ARTICLE 3 : Les horaires sont les suivantes : 9h00 à 13h00

ARTICLE 4 : Le comité des fêtes met à disposition de l'exposant un banc correspondant à l'emplacement. L'exposant versera au comité des fêtes une participation de **4€ par emplacement** (banc de 2,20 m), mais **ne pourra pas en réserver plus de 2.**

ARTICLE 5 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs et ne pourront être contestés.

ARTICLE 6 : La date limite d'inscription est le : Mercredi 28 Novembre 2018 (**Attention place limitée**).

ARTICLE 7 : Chaque exposant s'engage à :

- Respecter le matériel mis à disposition.
- Respecter les horaires d'installation mentionnés ci dessus ; dans le cas où il ne se présenterait pas avant 9h00, son emplacement serait automatiquement remis en vente.
- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, ils devront obligatoirement être accompagnés par un adulte.
- Rendre son emplacement propre.
- Emporter avec lui ses invendus.
- N'exposer que du matériel d'occasion.

ARTICLE 8 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs/occasions et ne vendre que du matériel lui appartenant.

ARTICLE 9 : Le Comité des Fêtes proposera une vente de boissons sur place.

ARTICLE 10 : Les recettes des emplacements et de la buvette sont destinées au Comité des Fêtes pour financer d'autres manifestations.

ARTICLE 11 : Le Comité des Fêtes ne pourra être tenu responsable en cas de vol et/ou casse des objets, perte d'argent, etc.

ARTICLE 12 : Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant.

Tout litige entre un acheteur et un exposant sera réglé entre eux : ils s'efforceront de trouver un arrangement amiable.

S'agissant d'une manifestation organisée pour les enfants, le Comité des Fêtes compte sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et de convivialité.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature

COMITE DES FÊTES DE HOUEMONT

4 rue du Maréchal Leclerc

54180 HOUEMONT

comitedesfetes@mairie-houdemont.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA BOURSE AUX JOUETS

DIMANCHE 2 Décembre 2018.

Dossier à compléter par le parent responsable du ou des enfants exposants

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Email :

Nom et Prénom du/des enfants :

.....

Nombre d'emplacement(s) :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels usagés (Article L 310-2 du code de commerce).

Fait à, le

Signature :

Dossier à déposer avant le 28 mercredi novembre 2018 :

- dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes de Houdemont,
- par courrier à : Comités des fêtes d'Houdemont 4 Rue du Maréchal Leclerc 54180 HOUEMONT

Pour tout renseignement : Maurizio PETRONIO (Président) 06 99 52 54 54